



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 AVRIL 2024

Étaient présents : Marion RIVERA et Guillaume PIARD, adjoints, Albane VIDELIER, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT et Julien LISSANDRE, conseillers.

Absents excusés : Patrick NEILZ, pouvoir à Marion RIVERA, Willy SCHOEPPS, pouvoir à Julien LISSANDRE, Christine BARTHE WEBER, pouvoir à Nadège BOSSUYT, Claudette FEUVRIER, pouvoir à Antoine PIGNIER, Alain PERROT, pouvoir à Guillaume PIARD.

Secrétaire de séance : Guillaume PIARD

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 21 mars 2024 est approuvé.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

Guillaume PIARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

2. INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

- Un bac de récupération des bouchons de bouteilles en plastique a été installé au parc municipal par l'IME pour l'association Romain et les bouchons du cœur. Les habitants de la commune sont invités à déposer les bouchons en plastique dedans.
L'association collecte les bouchons plastiques afin de les revendre pour venir en aide aux enfants handicapés. Le bac sera placé à l'abris, près de la table et des toilettes publics.
- De nouvelles poubelles fermées ont été installés au parc municipal afin de permettre le tri des déchets et éviter que ceux-ci se dispersent avec le vent.
- Une exposition de sculptures sur bois et terre et tissages aura lieu dans les locaux de la mairie du 04 au 12 mai 2024.
- Les chicane pour le ralentissement des véhicules ont été installées dans la semaine à Vatagna.
- Des travaux vont être entrepris par la commune chemin de la Mouille afin de les rendre accessibles aux engins agricoles.

3. MODIFICATION DES TARIFS DE REFACTURATION DES LIVRAISONS ET REPAS DU SMO

Certains habitants de la commune se font livrer des repas par la cantine municipale de Lons-le-Saunier (SMO). Le SMO facture le montant des repas et livraisons à la commune qui les facture à son tour aux bénéficiaires.

La trésorerie a rejeté les titres de refacturation des repas du SMO aux habitants qui bénéficient du portage de ceux-ci car les tarifs du SMO augmentent tous les ans et la commune refacture les repas sur la même base tarifaire depuis 2015 quand le CCAS de la commune était encore actif.

Tarif du repas réglé par la commune au SMO TTC : 4,71 €

Tarif de la livraison par repas réglé au SMO TTC : 2,44 €

Soit un total de 7,15 € par repas.

Tarif du repas refacturé par la commune : 4,42 €

Tarif de la livraison par repas refacturé par la commune : 2,00 €

Soit un total de 6,42 € par repas. Soit, une participation de la commune à hauteur de 0,73 €

Il est proposé de refacturer les repas et livraisons au prix du SMO en ajustant le prix quand il y a une augmentation ou une réduction du tarif.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

4. INSTALLATION D'UN PASSAGE CANADIEN CHEMIN DE LA BAUMETTE

Monsieur Adrien BAUER, technicien pôle chasse et faune à la fédération des chasseurs du Jura a informé monsieur la maire que les animaux passent peu sous le passage à gibier créé sous la grande côte.

En effet, le chemin de la Baumette sortant sur la route, les animaux ont pris l'habitude de l'emprunter et de traverser la route.

LA FDCJ représentée par monsieur BAUER demande l'autorisation de la commune pour placer un passage canadien ainsi que des barrières de chaque côté de la route afin de sécuriser la route et faire en sorte que les animaux empruntent le passage à gibier créé pour eux.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

5. REFACTURATION DES PLAQUES NOMINATIVES DU JARDIN DU SOUVENIR

La commune a acheté des plaques homogènes pour que les proches des défunts se trouvant au jardin des souvenirs puissent les placer sur le marbre.

Ce souhait a été fait afin que les plaques soient toutes identiques et créer une uniformité.

Les premières plaques ont été achetées auprès de l'entreprise Galetti pour un montant unitaire de 27,00 € TTC par unité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de les refacturer aux personnes qui souhaitent en faire l'acquisition au prix d'achat figurant sur la facture de l'entreprise Galetti.

VOTE : pour 11 contre 0 abstention 0

6. VENTE DU GROUPE ELECTROGENE

Le groupe électrogène a trouvé acheteur au prix de 3 800,00 €

Il convient de délibérer sur ce montant et de retirer la délibération n°45 du 14 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal avait délibéré sur un montant de vente de minimum 4 500,00 €.

Pour rappel, le groupe électrogène a été acheté par la commune en 2015. Numéro d'inventaire 2015-3.

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

7. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil municipal. Les montants correspondant à une sortie d'inventaire risquent de changer en fonction du montant de la vente du groupe électrogène.

VOTE : **Aucun**

8. ADHESION A L'AGENCE REGIONALE DU NUMERIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) ayant pour objet le développement de services numériques, et constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de la Nièvre
- Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil Départemental de l'Yonne

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est régie par :

- Sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents du GIP ARNia en AG le 07 novembre 2022 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 06 mars 2023 au Journal officiel,
- La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

Date d'effet de l'adhésion : 1^{er} juin 2024

Représentant pour siéger au sein de l'assemblée : Marion RIVERA

Membre suppléant pour siéger au sein de l'assemblée : Guillaume PIARD

VOTE : **pour 11** **contre 0** **abstention 0**

9. DEFINITION DES LOYERS POUR LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Après en avoir discuté entre eux, les membres présents décident qu'il convient d'attendre, au vu du nombre d'absents pour prendre cette décision. Ce point sera reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

10. QUESTION DIVERSES

- L'action citoyenne « fleurissement de la commune » aura lieu le samedi 04 mai, rendez-vous à 09 h 00 à la mairie.
- Nettoyage de la Vallière le 04 mai l'après-midi.

- Des expositions sont prévues pour la fin d'année à la mairie:
 - 07 au 15 septembre : Exposition des membres des Ateliers de Pascale AURIGNAC
 - 30 novembre au 08 décembre : La Mairie ouvre ses portes aux « talents de Montaigu ».

La séance est levée à 22h30.

L'adjointe,
Marion RIVERA

